

L'ASSOCIATION FONCIÈRE LOGEMENT CONFIRME SA MOBILISATION ET AFFIRME SES AMBITIONS POUR LE LOGEMENT DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ AU SERVICE DE LA MIXITÉ SOCIALE

Alors que les récents chiffres du secteur font état d'une crise profonde des acteurs de la construction (1), l'association Foncière Logement a présenté, lors de son conseil d'administration de ce jeudi 18 avril, ses résultats de 2023 et ses perspectives pour 2024. Ceux-ci confirment sa contribution à l'atteinte des objectifs de production du groupe Action Logement ainsi que son engagement plein et entier à offrir, sur tout le territoire, des logements de qualité, abordables et durables pour les salariés du secteur privé qui participent de la mixité sociale. Un engagement qui s'amplifiera significativement en 2024 grâce à une capacité d'autofinancement confortée par la mobilisation des résultats de l'exercice 2023.

UNE MOBILISATION ACCRUE AU CŒUR D'UN CONTEXTE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CONTRAINT

Foncière Logement présente une activité qui témoigne d'une activité accrue pour poursuivre ses missions d'intérêt général. L'association a ainsi augmenté ses livraisons de logements de 15 % en 2023 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et prévoit une augmentation de 24 % de logements livrés en 2024.

Consciente de la crise grave qui touche actuellement le logement en France, Foncière Logement souhaite renforcer son action et rehausser ses objectifs de production, en portant à 2 000 le nombre de logements à engager en 2024, soit + 15% d'autofinancement consacré à la production de logements locatifs libres et intermédiaires supplémentaires, prioritairement dans les QPV situés dans les bassins d'emploi dynamiques et sous tension locative.

Pour permettre la progression de son niveau d'activité, Foncière Logement soutient tous les acteurs de la construction dans le cadre des mesures gouvernementales relatives à l'adaptation des règles de la commande publique (telles que la révision et l'actualisation de prix et l'évolution des calendriers de réalisation) (2). Ce sont ainsi 72 % des promoteurs et constructeurs qui sont accompagnés pour faciliter la poursuite de leurs activités et permettre la bonne fin des projets.

UN ENGAGEMENT SANS FAILLE AU SERVICE DE LA MIXITÉ SOCIALE, DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DES TERRITOIRES

En 2024, Foncière Logement accentuera son action sur deux priorités fortes : la lutte contre l'habitat indigne, grâce à son programme Digneo (6500 logements étudiés pour plus de 1 700 lancés) ; l'accession à la propriété à prix maîtrisés sera également un objectif majeur, grâce l'enclenchement d'un programme de 1000 logements.

"Dans le contexte difficile que nous connaissons, tant la hausse de notre production de logements que celle du nombre de mises en chantier nous permettent de répondre à la forte demande des entreprises dans les bassins d'emplois et d'œuvrer concrètement pour le quotidien des salariés" souligne Cécile Mazaud, Présidente de Foncière Logement.

"La décision de notre Conseil d'administration, avec l'appui du groupe Action Logement, d'aller au-delà de nos engagements initiaux et d'investir plus encore dans la production de logements est un signal fort, tant vis-à-vis des salariés et des entreprises, que de l'ensemble de la filière construction, en faveur de la mixité sociale en 2024" ajoute-t-elle.

"Bénéfique pour les salariés comme pour les territoires, notre parc participe à créer la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en accueillant une majorité de jeunes ménages actifs" rappelle Pascaline Fourgoux, Vice-Présidente de Foncière Logement. *"En 2023, l'écart moyen entre le revenu moyen de nos locataires et ceux des communes d'implantation s'est encore relevé pour atteindre 154% (3), et 33% d'entre eux étaient en mutation professionnelle."* précise-t-elle.

Pour Yanick Le Meur, directeur général de Foncière Logement *"dans un contexte économique troublé et aux côtés d'une filière construction fragilisée, les équipes de Foncière Logement mobilisent toutes leurs compétences et leur savoir-faire pour accompagner tous les acteurs. L'agilité de nos modes de fonctionnement comme notre capacité d'innovation sont la clé de nos résultats"*.

1) : « De février 2023 à janvier 2024, 369 300 logements ont été autorisés à la construction, soit 113 000 de moins que lors des douze mois précédents (- 23,4 %) et 19,9 % de moins qu'au cours des douze mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020). Il s'agit du plus faible total depuis le début de la série en 2000. » révèlent les chiffres publiés le 1er mars 2024 par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (Source : « Construction de logements : résultats à fin janvier 2024 » (France entière).

(2) : Circulaire du 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et Circulaire du 22 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières.

(3) : En 2023, l'écart moyen entre le revenu médian des communes et le revenu moyen des locataires entrants (France entière) était de 154 % : de 158 % en Île-de-France, de 148 % dans le Grand Lyon, de 140 % dans les Hauts-de-France, de 134 % à Bordeaux Métropole ou encore de 143 % à Marseille.